

Comment aider un collectif local ?

Le montant de l'aide accordée par projet varie de 1 000 € à 6 000 €.

L'aide peut couvrir :

- Des dépenses de fonctionnement ou d'animation
- L'acquisition de matériel nécessaire au projet
- Des prestations externes utiles à la mise en œuvre

Un cofinancement public ou privé est recommandé, mais pas obligatoire.

